

Simulez les impacts de la réforme de la PAC sur votre exploitation

Pour vous accompagner dans la nouvelle réforme, la Chambre d'Agriculture vous propose d'anticiper l'évolution de la réglementation avec *MonSimulateurPAC* et d'en évaluer les impacts sur votre exploitation

Bénéficiez d'un accompagnement dans la prise de décision et anticipez l'évolution des soutiens auxquels vous pouvez prétendre :

- Une identification des aides PAC auxquelles vous pourriez prétendre
- Une évaluation de la conformité de votre exploitation à la réglementation PAC
- Une simulation des impacts financiers de la réforme
- Un accompagnement dans la prise de décision des leviers d'action ainsi qu'une expertise pour la réalisation de la stratégie à réaliser

Point sur les dernières évolutions :

- Ecorégimes : **3ème niveau de paiement** par la voie certification pour les bio (110€ /ha), seulement si 100 % des parcelles sont certifiées bio ou en conversion
- Ecorégimes : les exploitations déjà certifiées HVE pourront prétendre aux écorégimes pour 2023, mais pour les campagnes suivantes, elles **devront être certifiées avec le nouveau cahier des charges HVE**
- BCAA 8 : Coefficient d'équivalence haie -> 1 km = 2 ha d'IAE

- BCAA 8 : interdiction de taille des haies du **16/03 au 15/08**
- BCAA 6 : couverture obligatoire des sols à l'automne **même hors zone vulnérable** (pendant au moins 6 semaines entre 1/09 et le 1/12)
- BCAA 7 : **obligation d'alterner les cultures chaque année au moins 35% de la surface en culture (TA hors PT, culture fourragère et jachère), la culture principale doit différer de la culture de l'année précédente, ou qu'un couvert hivernal soit mis en place**
Et à compter de 2025, sur chaque parcelle, soit constaté, sur la campagne en cours et les 3 précédentes, au moins 2 cultures principales différentes, ou bien qu'un couvert hivernal a été présent chaque année.

VA

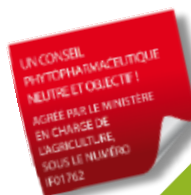
Pour en savoir plus, contacter :

- Vos conseillers PAC au 03-24-36-64-41
- Vos conseillers GDA

Consultez notre site internet :

PAC 2023 – 2027

« *Assolement 2023 les points clefs pour respecter la nouvelle PAC* »



TERRES d'AVENIR

